coupable celui qui ne respecte pas de tout son cœur son pasteur et père spirituel !

A la prière et au respect pour vos pasteurs, vous joindrez l'obéissance : suivez leur direction, allez même au-devant de leurs demandes. Soyez aussi empressés à leur rendre service, à les transporter gratuitement dans les courses apostoliques qu'ils entreprennent pour le bien de vos âmes. Faites cela, et Dieu, que vous aurez écouté dans son ministre, vous bénira, et vous comblera de bienfaits en retour. Soyez donc, par votre soumission, la couronne de vos pasteurs, mais non pas une couronne d'épines, en attendant que vous soyez leur couronne de récompense dans le Ciel.

Mais, frères bien-aimés, si le pasteur est tout à vous et pour vous, vous devez pourvoir à sa subsistance dans la mesure de vos moyens en lui payant fidèlement la contribution déterminée par le supérieur ecclésiastique. Pour ceux qui ont un domicile annuel dans les limites de la Préfecture Apostolique, cette contribution est fixée à une piastre, par communiant, due à Pâques chaque année. Vous pourrez cependant suivre la coutume établie de faire ce paiement vers le milieu de l'été. Bien peu de personnes sont vraiment assez pauvres pour ne pouvoir acquitter cette modique contribution. Ceux qui prétextent impossibilité de le faire se permettent des dépenses superflues, quelquefois inexcusables ; ils donneront des repas à leurs amis, feront des noces à leurs enfants, ou leur laisseront contracter l'habitude couteuse du tabac, de la boisson peut-être ; mais s'il s'agit du devoir sacré de payer fidèlement la dîme au pauvre missionnaire, on se dira incapable de le payer ! Comment vivra-t-il donc ? Les ressources du Préfet Apostolique sont si minimes, ses dépenses si grandes, que vous n'avez aucun droit d'attendre qu'il nourrisse vos missionnaires, si ce n'est dans quelques cas vraiment exceptionnel. A ce propos, nous avons été vivement touché de voir offrir gratuitement la nourriture d'un missionnaire par un homme généreux de l'Ile d'Anticosti, et par un autre gardien de phare vers le Blanc-Sablon. Comme ces bonnes dispositions font plaisir au Cœur de Dieu et au nôtre ! Aussitôt que possible, nous acquiescerons à la demande de ces bons chrétiens en leur donnant un prêtre au milieu d'eux.

Mes collaborateurs bien-aimés ont montré trop de générosité en venant à ma demande travailler sur cette Côte à l'œuvre de Dieu, pour que que je les y laisse en proie à la misère. Chaque année, ils me transmettront la liste de tous leurs fidèles ayant ou n'ayant pas payé leur dîme, avec des explications sur les moyens de ceux qui n'auront pas accompli ce devoir de justice et de charité. En même temps, ils me communiqueront l'état de leurs dépenses. A moi de juger alors ce qu'il y aura à faire.

Mais si les fidèles résidants doivent soutenir le prêtre, ceux qui ne passent que la saison de la pêche dans la Préfecture ne doivent-ils pas y contribuer pour leur part ? serait-ce trop demander à chacun de payer au moins une demi-piastre au prêtre, ne fût-ce que par reconnaissance envers celui qui leur prodigue la consolation lorsque Dieu leur envoie quelque épreuve ? Et quand le missionnaire les visite en été, ne recoivent-ils pas les secours spirituels

demi-piastre au prêtre, ne fût-ce que par